



Association AGIR POUR LE PERREUX-SUR-MARNE

Enregistrée sous le N° W 942006404 - Membre de "PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT"

- PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE « PRÉ-LAMARTINE » -

Un "Périmètre d'étude" avec "Sursis à statuer" a été instauré dans votre quartier par un vote du Conseil Territorial (E.P.T.-10) le 24 février 2020

LE SAVIEZ VOUS ?

C'est la 3ème fois en 4 ans que ce périmètre est agrandi ... au motif d'aménagement du Rond Point LECLERC et de ses alentours.

LE SAVIEZ VOUS ?

Un "Périmètre d'étude" avec "Sursis à statuer" d'une durée de 2 ans implique des incertitudes quant au devenir de votre bien : vente, autorisation de travaux, etc ...

LE SAVIEZ VOUS ?

Une étude urbaine et paysagère a été engagée

LE SAVIEZ VOUS ?

Votre propriété fait partie des parcelles incluses dans la zone de ce "Périmètre d'étude" avec "Sursis à statuer".

LA MAIRIE VOUS EN A-T-ELLE INFORMÉ ?

IL NE SUFFIT PAS DE PROMETTRE « UN ÉCO-QUARTIER RESPONSABLE »
ENCORE FAUT-IL ÊTRE À L'ÉCOUTE DES RIVERAINS

~::~::~::~::~::~::~::~::~::~::~

Association AGIR POUR LE PERREUX-SUR-MARNE

<https://apl94.jimdofree.com>

agir.leperreux94@gmail.com - 07 66 47 79 37

CRÉATION DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE «LECLERC-LAMARTINE»

LE PERREUX-SUR-MARNE

Décision Conseil Municipal

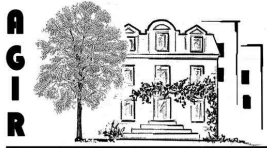
2016

Décisions EPT-10

2018

2020

Document réalisé par :



Pour Le Perreux-sur-Marne
<https://apip94.jimdofree.com/>

*pour pallier
le déficit d'information
de la commune*

